

PRÉPARATION INITIALE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE BS, BE MANŒUVRE

Personnel réalisant des opérations simples d'ordre électrique

Public

Personnel devant réaliser hors tension, des opérations simples sur des installations électriques basse tension (réenclenchement de disjoncteurs, remplacement de fusibles, de lampes, de prises de courant ou d'interrupteurs, raccordements simples, ...): gardiens d'immeubles, agents de maintenance, peintres, menuisiers, plaquistes, chauffagistes.

Pré requis

Avoir des bases en électricité, ou avoir une pratique professionnelle.

Objectifs

Réaliser les opérations simples sur des circuits terminaux des installations électriques en toute sécurité, conformément à la NF C 18-510.

Maîtriser l'analyse de risque globale et sur place pour les dangers du courant électrique et autres.

Acquérir un savoir faire et un savoir être pour réaliser les opérations en sécurité.

Etre capable de mettre en œuvre les bons moyens de prévention et de protection lors d'interventions élémentaires et de manœuvres.

Cette formation permet à l'employeur de délivrer à ses salariés une habilitation électrique en fonction des tâches confiées.

Modalités, Méthodes et moyens pédagogiques

Exposé et discussions étayées de nombreux exemples concrets.

Utilisation de matériel électrique.

Mises en application pratiques.

Contrôle des connaissances théorique et pratique

Remise d'un document écrit regroupant les divers thèmes à chaque stagiaire.

Formateur : Pierre Grzesica.

Diplômes : CAP, BEP, BAC, BTS électrotechnique.

Expérience professionnelle : 10 ans d'industrie, 15 ans de formation, partenaire Training Institute (Schneider Electric France) pour les formations suivantes : SENE, SEBS, SEBT, SELAB, SEHT...

Participation à l'enquête publique de la NF C 18-510 (commission U21).

Suivi, évaluation et sanction de la formation :

Positionnement par QCM d'entrée de formation (HEPPFv2019).

Réalisation de tâches pratiques selon les symboles d'habilitation nécessaires d'après la NF C 18-510 (annexe D, référentiels des savoirs, formation initiale et recyclage).

Evaluation de fin de stage théorique et pratique.

Remise d'une attestation de fin de stage avec le niveau d'habilitation préconisé.

Durée : 2 jours soit 14 heures

Modalités d'organisation

Nombre de stagiaires maxi 12 personnes (d'après la NF C 18-510), 8 recommandées.

La formation est réalisée en continu et dispensée en présentiel.

Programme

PARTIE THEORIQUE

Première journée

- > Introduction : Pourquoi prévenir le risque électrique ? Statistiques des accidents en France. Le but de la formation à la Sécurité. Qui doit-on habiliter ? La loi 91-1414 du 31 décembre 1991. Evolution et obligations. Répartitions des causes d'accidents.
- > La réglementation :
 - Le code du travail.



- Le code pénal.
 - La jurisprudence.
 - Le contenu de la NF C 18-510.
 - Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010.
 - Différences réglementaires entre les ouvrages et les installations.
- > Rappels de base en électricité : Tension, Intensité, Résistance, Puissance.
 - > Fonctions de base de l'appareillage électrique, moyens simples pour identifier l'appareillage.
 - > Schéma de liaisons à la terre TT (approche simplifiée).
 - > Les effets du courant électrique au travers du corps humain.
 - > Les formes du risque électrique et les effets.
 - > Exemples des principaux risques.
 - > Comment se protéger du courant électrique.

Deuxième journée

- > **Etude de l'UTE C 18-510 d'après la norme NF C 18-510**
 - Définition de l'habilitation électrique.
 - Les domaines de tension.
 - Définitions des opérations.
 - L'environnement électrique :
 - Les zones de voisinage basse, haute tension et leurs délimitations (en champ libre, dans un local, ...DLVS, DLVR, DMA...).
 - Ouverture d'une enveloppe électrique.
 - Exemples d'environnement électrique et délimitations.
 - Responsabilités et décisions
 - Les symboles d'habilitation électrique : codifications, limites, inclusions, titres, modalités, recyclage.
 - La mise hors tension (procédure et dispositifs).
 - L'analyse des risques.
 - Les équipements de protection collectifs et individuels.
 - La conduite à tenir en cas d'incendie.
 - La conduite à tenir en cas d'accident.
 - Accès dans les locaux haute tension.
 - Outillages et vérifications.
 - Documents d'usage : autorisations d'intervention élémentaire, analyse de risque.
 - Carnets de prescriptions de sécurité contre reçu.

PARTIE PRATIQUE

- > Réalisation de tâches pratiques selon les symboles d'habilitation nécessaires.
- > Evaluation de fin de stage théorique et pratique.

Les candidatures en situation de handicap seront étudiées notamment en ce qui concerne la compatibilité avec le contenu de formation proposé.